



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/07/2020

Dossier complet le :

2020/07/17

N° d'enregistrement :

2020-ARA-KFP-2667

1. Intitulé du projet

Réhabilitation du poste électrique à 225 000 volts RTE de CORDÉAC à Châtel-en-Trièves (38)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom DE LA COCHETIERE

Prénom Aurélie

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RTE Réseau de transport d'électricité

Nom, prénom et qualité de la personne

DE LA COCHETIERE Aurélie, chargée de projets

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

4	4	4	6	1	9	2	5	8	0	2	4	6	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
32.	. Projet : rénovation des installations haute et basse tension du poste de Cordéac et construction d'un bâtiment . Rubrique : postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes
1.1.1.0	.Non ICPE .IOTA : pose d'un piézomètre

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site de CORDÉAC est composé de l'usine hydroélectrique EDF et du poste électrique à 225 000 volts RTE, mitoyens.

Les équipements haute tension du poste RTE (disjoncteurs, jeu de barres, cellules électriques) nécessitent d'être rénovés. Ils seront reconstruits à proximité de leur emplacement actuel, sur une plateforme gravillonnée déjà existante au sein du poste actuel RTE, mais également sur la zone de circulation de l'usine hydroélectrique EDF.

Ce projet sera également l'occasion de renouveler les équipements basse tension dans le cadre du programme de numérisation du contrôle commande, par la création d'un nouveau bâtiment, afin d'accueillir les nouvelles installations basse tension.

Dans le cadre du renouvellement des cellules, les 4 cellules existantes seront déconstruites.

4.2 Objectifs du projet

Le site de CORDÉAC est situé au bord du Drac entre les villes de Grenoble au nord et de Gap au sud. Il est situé sur la commune de Châtel-en-Trièves dans le département de l'Isère.

Le poste électrique RTE de CORDÉAC contribue en outre à évacuer la production des centrales hydroélectriques du Drac (300 MW* environ) et à alimenter la zone de consommation de l'Oisans et de Grenoble, par l'intermédiaire du réseau 225 000 volts entre les postes de CHAMPAGNIER et de SAINT-GUILLERME.

Le poste RTE de CORDÉAC a été construit dans les années 1940, aujourd'hui vétuste, il doit être mis aux normes d'exploitation et de maintenance des ouvrages électriques de RTE actuellement en vigueur conformément à l'Arrêté interministériel du 17 mai 2001 sur les distributions d'énergie, dit "Arrêté technique" de 2001.

Cette mise aux normes impose la rénovation des installations électriques existantes et la construction d'un nouveau bâtiment.

*Mégawatt

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Entre le démarrage des travaux et la mise en service, plusieurs opérations se succéderont :

- le balisage du chantier,
- l'aménagement du terrain,
- la réalisation de la clôture,
- la réalisation des pistes légères,
- la construction du bâtiment technique d'une surface au sol d'environ 190 m²,
- le contrôle du fonctionnement du poste par les équipes RTE,
- la construction des nouvelles cellules,
- la démolition des cellules haute tension à renouveler.

La durée des travaux est estimée entre 8 mois et 1 an de manière discontinu. Le chantier s'ouvrira à partir de novembre 2021. La mise en service est prévue à l'été 2023.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le poste électrique RTE est contrôlé à distance et ne nécessite pas la présence de personnel en continu. Seuls les actes de maintenance régulière nécessitent l'intervention sur site de personnel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :

- à la consultation des maires, des gestionnaires des domaines publics concernés, conformément au décret d'application de la loi ESSOC n°2018-1160 du 17 décembre 2018 et de l'article L.323.11 du Code de l'énergie,
- à Permis de construire (PC), pour la construction du nouveau bâtiment.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain pour les nouvelles installations électriques	6150 m ²
Hauteur maximale des installations	15 mètres
Superficie du nouveau bâtiment	190 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route du Bas Quet

Commune de Châtel-en-Trièves (38)

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 51' 26" E Lat. 44° 50' 01" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Date construction du poste électrique RTE : années 1940

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 n°820031927 "Vallon amont du Drac" ZNIEFF de type 2 n°820003756 "Ensemble fonctionnel de la vallée du Drac et de ses affluents à l'amont de Notre-Dame de Commiers"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 3 km de la ZSC n°FR8201747 "Massif de l'Obiou et gorges de la Souloise"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du projet se fera sur une plateforme gravillonnée existante, dans l'enceinte du site actuel de CORDÉAC.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du projet se fera sur une plateforme gravillonnée existante, dans l'enceinte du site actuel de CORDÉAC. Il n'y a aucune atteinte du milieu naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du projet se fera sur une plateforme gravillonnée existante, dans l'enceinte du site actuel de CORDÉAC.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le PPR, le projet est situé dans une zone dangereuse du risque "avalanche-éboulement", dans laquelle sont interdites les constructions. Une étude géotechnique est en cours afin d'identifier les risques naturels au droit du projet. Une dérogation sera demandée lors du dépôt du Permis de construire.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risque sanitaire. Le poste électrique est source de rayonnement magnétique très largement inférieur à la valeur réglementaire de l'Arrêté Technique du 17 mai 2011 qui prévoit une limite de 100 micro-Tesla (réglementation européenne).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf, durant la période de travaux, la route d'accès au poste électrique sera empruntée par les engins ou véhicules nécessaires au chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase temporaire des travaux, le bruit proviendra essentiellement des moteurs des engins de chantier. Le poste sera conforme avec la réglementation en vigueur sur les émissions bruyantes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets liés à la phase travaux et à la maintenance des équipements, seront évacués par les entreprises conformément à la réglementation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'annexe 7 présente de manière détaillée la justification du projet, les enjeux environnementaux autour du projet (une zone d'étude a été définie et une carte de synthèse présente l'ensemble des composantes environnementales recensées) et les effets du projets et les mesures envisagées. Les risques naturels identifiés au niveau du versant surplombant le projet sont pris en compte et les études géotechniques sont en cours.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réhabilitation du poste de CORDÉAC s'inscrit en mitoyenneté du poste actuel, sur une parcelle déjà artificialisée. Le site est accessible par une route et le pont traversant le Drac. Le poste RTE de CORDÉAC est déjà appréhendé dans le paysage, les travaux de réhabilitation ne constitueront pas un nouveau point d'appel visuel dans le paysage. Depuis les habitations situées sur le versant opposé du Drac, les vues sont fugaces, car le poste électrique est situé en contrebas et les installations aériennes sont masquées par la végétation dense encadrant les zones habitées.

Le projet est sans effet sur les composantes physiques, naturelles et humaines. Le projet de réhabilitation de l'ouvrage existant ne présentant pas d'effet majeur sur l'environnement, la réalisation d'une évaluation environnementale ne s'avère pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°7 au formulaire cas par cas

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Lyon

le, 16/07/2020

Signature

